

teur de la *Vie Secrète de Louis XV*, dit : — « La Nouvelle-France dut sa vigueur à ses premiers colons ; leurs familles se multiplièrent et formèrent un peuple sain, fort, plein d'honneur et attaché aux bons principes. »

XXVII.

Si les colons français étaient, comme nous l'avons dit, remarquables par leur bonne conduite, il faut dire que ceux qui se trouvaient placés à leur tête savaient leur donner l'exemple. Nous avons admiré la piété et les vertus solides de M. de Champlain ; or M. de Montmagny marchait fièrement sur ses traces, et sa vie noble et chrétienne, rappelait celle de son illustre devancier, qui n'aurait pu avoir un plus digne successeur. M. de Montmagny, sans doute, n'eut pas autant de mérite que le fondateur de la colonie ; il n'eut pas comme lui à surmonter les nombreux obstacles que Champlain rencontra pour l'établissement du pays, mais il eut l'avantage d'affermir et de conserver l'œuvre commencée au milieu des difficultés toujours renaissantes. A son arrivée sur ces rivages, il avait trouvé la colonie bien faible et bien environnée de dangers, au milieu desquels on avait encore à déplorer l'apathie inexplicable de la mère patrie, et l'extrême négligence de la Compagnie pour les intérêts du pays placé sous sa protection, négligence qui allait toujours croissant. En effet, comme on l'a fait remarquer antérieurement, la Compagnie avait choisi parmi ses membres deux agents, sur lesquels elle se déchargeait entièrement du soin de la colonie ; les autres membres prenaient peu de part dans les affaires, et ne s'occupaient même point ou presque point de la manière dont ses représentants ou ses chargés de pouvoirs s'acquittaient de leurs fonctions et de leurs devoirs. Par suite, l'établissement ne faisait aucun progrès et languissait faute des secours nécessaires. Et pourtant on en avait le plus grand besoin, car les Iroquois, ces éternels ennemis de notre nation, continuaient toujours de tenir la colonie en échec, soit par leurs attaques contre les alliés des Français, soit contre les Français eux-mêmes.

La faiblesse des colons était encore augmentée par la séparation de leurs forces, d'autant plus que les Français qui se trouvaient chez les Hurons ne pouvaient que fort difficilement communiquer avec leurs compatriotes de Québec, vu la grande distance et l'acharnement des Sauvages des cantons ennemis, dont la vigilance égalait la férocité et rendait les voyages d'un lieu à l'autre extrêmement dangereux. Quand la colonie de Montréal arriva dans le pays, c'est-à-dire peu de temps après l'époque où nous en sommes, on n'y comptait que 200 à 250 Français, lesquels étaient réunis à Québec et dans les environs. C'était beaucoup plus que du temps de Champlain, mais c'était cependant bien peu encore.

Il fallait donc à M. de Montmagny une grande habileté et beaucoup de courage, pour faire face à toutes ces difficultés, et tenir tête, avec si peu de monde, aux nombreux et implacables ennemis de la colonie qu'il gouvernait. Cependant, c'était au milieu de ces adversités qu'elle devenait forte et vigoureuse et, peut-être que si elle n'avait pas en tant d'épreuves, elle n'aurait pas acquis cette tenacité, cette vitalité extraordinaire qu'elle a toujours eue et qu'elle conserve encore de nos jours.

Pendant quelque temps, quelques désordres, comme des dissensions et surtout l'ivrognerie, menacèrent de troubler le repos de la colonie, mais ils ne furent pas heureusement de durée ; bientôt la concorde et la tempérance furent rétablies, cela, grâce à l'énergie du gouverneur et à l'intervention des autorités. Ici, il est à propos de remarquer, en passant, qu'il n'y avait pas encore de tribunaux régulièrement organisés. On voit que pendant les dernières années de Champlain et sous M. de Montmagny, ceux-ci jugeaient en dernier ressort de toutes les difficultés qui s'élevaient. Des arbitres étaient d'abord nommés pour connaître et examiner l'affaire, puis les gouverneurs décidaient sommairement de la question en litige. — Nonobstant cette simplicité arbitraire de la justice, on a vu dans la requête des habitants de Québec au roi, que quelques personnes portaient les titres qu'on donne aux officiers des cours.

(A continuer.)

EDUCATION.

Conseils aux Instituteurs.

XIV.

BONTÉ.—SÉVÉRITÉ.

Il ne suffit pas d'être zélé, patient, exact ; ce qui ne vous

importe pas moins, c'est de prendre de l'autorité sur les enfants et de vous faire obéir.

L'obéissance des enfants résultera de deux sentiments que vous devez leur inspirer à la fois et qui se prêtent un mutuel appui : la crainte et l'amour. Une sage sévérité produit la crainte ; une bonté paternelle fait naître l'amour. C'est ce dernier sentiment qui doit dominer dans l'éducation, en sorte que la sévérité même ait sa cause et sa source dans la bonté.

Jugez d'après ce principe, ces maîtres durs et grossiers qui, n'osant satisfaire par des coups la fureur qui les anime, écrasent à force de brutales injectives la naïve timidité des enfants. Malheur à l'instituteur qui entre dans cette voie ! il ne pourra plus en sortir ; ce sera là son premier châtiment. Lorsqu'on s'est laissé aller une ou deux fois à de tels emportements, on en contracte l'habitude ; on est incapable de se contenir, on ne sait plus rien dire avec douceur, on devient de plus en plus grossier, insultant, et l'on ne s'en aperçoit même pas.

Qu'arrive-t-il de là ? Les enfants s'accoutument à ces dehors furieux, qu'ils croient un accompagnement nécessaire de la peine qu'on se donne pour les instruire. Il en résulte que, si l'on veut agir doucement et naturellement avec eux, on ne produit plus aucun effet : ils sont devenus semblables à des gens sourds que le bruit du tonnerre seul peut réveiller. Leur sensibilité est émoncée, et ne peut plus être excitée que par des mots piquants, par des paroles blessantes. Fidèles imitateurs de leur maître, ils sont brutaux les uns envers les autres, grossiers envers lui. Quoi de plus hideux que le spectacle d'une telle classe ?

Je ne crains pas pour vous, la contagion d'un si odieux exemple ; mais vous tomberiez dans un excès non moins dangereux, quoique d'une nature toute différente, si vous poussiez la bonté jusqu'à la familiarité. Sachez vous mettre à la portée des plus petits enfants, mais ne redevenez pas enfant vous-même. N'ayez point pour eux de pincettes complaisances. Un père peut se les permettre quelquefois ; un maître, jamais. L'autorité d'un père est tellement inhérente à sa personne, qu'il ne peut guère craindre de la compromettre ; celle de l'instituteur n'est qu'empruntée : il s'exposerait à la perdre, s'il s'oubliait un seul instant. Vous avez peut-être lu que Henri IV, pour amuser ses petits enfants, courait avec eux dans sa chambre, à cheval sur un bâton. Loin d'affaiblir sa gloire, cette faiblesse de l'amour paternel en rehausse l'éclat : on aime à voir un si bon père dans un si grand roi. Mais vous, vous êtes toujours exposé au soupçon de petitesse dans les idées. Pour que l'on ne vous confonde pas avec les enfants que vous instruisez, pour qu'ils ne vous croient pas eux-mêmes semblable à eux, conservez toujours la dignité dans la bonté.

Cette bonté même n'a de mérite qu'autant qu'une juste sévérité lui donne du prix. Les enfants n'aiment guère sincèrement que celui qui sait se faire craindre ; ils ne savent gré de sa douceur qu'à celui qui a fait preuve d'énergie.

C'est donc une grande erreur que d'agir sans cesse avec les enfants comme avec des personnes raisonnables. Cette conduite, séduisante peut-être dans la théorie, est détestable dans la pratique. Si l'enfant comprenait toutes les conséquences de sa conduite s'il réfléchissait avant d'agir, s'il savait immoler une jouissance présente à un avantage à venir, en un mot, s'il avait, comme nous, de la raison, ayant en outre son aimable innocence, la pureté de ses jeunes idées et toute la chasteté du cœur, il serait bien supérieur à nous. N'espérons pas une chose si contraire à la nature.

Rien n'est plus facile pour un esprit droit et ferme que de tout obtenir des enfants par l'autorité. Ce serait folie que de vouloir substituer à ce moyen d'action des raisonnements mal compris et bientôt oubliés. Que de choses on doit leur défendre, sans que la prudence permette de leur expliquer la défense ! Que d'occasions où le raisonnement